

AGREMENT EN TANT QUE COLLECTEUR, NÉGOCIANT ET COURTIER EN DÉCHETS DANGEREUX

BRUXELLES ENVIRONNEMENT
Division autorisations et partenariats
Site de TOUR & TAXIS
Avenue du Port 86C, bte 3000
1000 Bruxelles

E-mail : permit_agr@environnement.brussels
Tél. : 02/775.75.44 - tous les jours ouvrables

À quoi sert ce formulaire ?

Ce formulaire vous permet de demander un agrément comme **collecteur, négociant et courtier de déchets dangereux**.

Vous pouvez télécharger un document « [Procédure](#) » reprenant plus d'information concernant la procédure, les délais et voies de recours : www.environnement.brussels.

D'autres documents et informations peuvent éventuellement être demandés suite à l'analyse du dossier de demande.

Contexte juridique

La réglementation en vigueur pour cet agrément en Région de Bruxelles-Capitale est la suivante :

- [Ordonnance](#) du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.
- [Arrêté](#) du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 1^{er} décembre 2016 relatif à la gestion des déchets (dénommé ci-après « BRUDALEX »)
- [Décision](#) de la Commission Européenne 2000/532/CE du 3 mai 2000 établissant une liste de déchets.
- [Ordonnance](#) du 14 juin 2012 relative aux déchets.

Le présent formulaire reprend le contenu minimal précisé à l'annexe 8 du BRUDALEX.

Comment introduire votre demande d'agrément ?

- **par mail**
à l'aide du présent formulaire de demande dûment complété,
à l'adresse : permit_agr@environnement.brussels
Les modalités relatives à la communication électronique sont reprises dans la [convention de communication électronique](#).
- **par courrier**
à l'aide du présent formulaire de demande dûment complété,
en 1 exemplaire,
auprès de : BRUXELLES ENVIRONNEMENT
Division autorisations et partenariats
Site de TOUR & TAXIS
Avenue du Port 86C, bte 3000
1000 Bruxelles

Merci de ne pas agraffer, ni relier vos documents avant envoi ; cela simplifie le traitement de votre demande.



1 COCHEZ L'ACTIVITÉ QUE VOUS VOULEZ EXERCER

- Collecteur
 Négociant
 Courtier

2 IDENTIFICATION DU COLLECTEUR, NÉGOCIANT OU COURTIER

2.1 Nom (personne morale ou physique) :

Forme juridique (personne morale) :

Numéro d'entreprise :

Adresse du siège social/domicile

Rue :

N° :

Boîte :

Code postal :

Commune :

Pays :

Tél. :

Fax :

E-mail :

Site internet :

Ces **coordonnées** seront reprises **par défaut** dans [la liste des personnes et entreprises agréées](#) disponible sur le site internet de Bruxelles Environnement. Si vous souhaitez que des coordonnées différentes y soient affichées, veuillez indiquer lesquelles ci-dessous :

Rue :

N° :

Boîte :

Code postal :

Commune :

Pays :

Tél. :

Fax :

E-mail :

Personne de contact avec qui Bruxelles Environnement peut prendre contact dans le cadre de l'agrément.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. :

GSM :

E-mail :

Moyen de communication et adresse de correspondance (veuillez cocher l'option choisie). Si la correspondance dans le cadre de l'agrément doit être envoyée à une adresse différente de l'adresse du siège social/domicile, veuillez l'indiquer ci-dessous.

- Par mail

Les modalités relatives à la communication électronique sont reprises dans la [convention de communication électronique](#). Veuillez indiquer **une seule** adresse mail de contact.

Adresse mail :

- Par courrier

Rue :

N° :

Boîte :

Code postal :

Commune :

Pays :



2.4 Joignez les annexes suivantes au présent formulaire

2.4.1 S'il s'agit d'une personne morale

- Annexe 1 (uniquement pour les actes publiés avant le 1/01/1997 ou qui n'ont pas encore été publiés au Moniteur belge)

Une copie de la publication des **statuts** de la personne morale ou une copie déclarée conforme de la demande de publication des statuts.

Une copie des **modifications** à cet acte ou une version coordonnée (le cas échéant).

Responsables

Veillez reprendre dans ce tableau la **liste** des administrateurs, gérants ou toute autre personne pouvant engager la société :

Nom et Prénoms	Fonction

3 TYPES DE DÉCHETS

3.1 Description de l'activité

Décrivez dans le cadre ci-dessous brièvement votre activité : pour quel **type d'activités** vous demandez l'agrément en tant que collecteur, le type d'activité de vos clients, ... (Cette description doit être générale et vous ne devez donc pas nécessairement donner une liste exhaustive de vos clients. Par exemple : l'activité concerne uniquement la collecte des déchets provenant des séparateurs d'hydrocarbures, la collecte des déchets provenant des laboratoires, ...).

--

3.2 Déchets et destination finale

Veillez indiquer pour quels types de déchets dangereux vous voulez assurer la collecte, le négoce ou le courtage. Joignez une description et le(s) code(s) conformément à la liste de déchets et de déchets dangereux.

Indiquez, par code de déchets ou par type de déchets, les installations vers lesquelles les déchets peuvent être transportés (destination finale).

Nom	Code	Remarque	Destination finale possible

Joignez à l'annexe 2 les **déclaration d'acceptation des déchets** des destinations finales des déchets : l'engagement écrit de ces installations à accepter les déchets que le demandeur leur envoie. Les installations doivent mentionner également dans cette déclaration quels déchets (codes eural) elles peuvent accepter.

3.3 Dépôt intermédiaire

- Annexe 3

Des déchets sont-ils évacués vers son propre terrain de dépôt intermédiaire ?

- Oui**, joignez le permis d'environnement du terrain de dépôt intermédiaire.
- Non**, joignez un engagement écrit et signé de n'accepter que les déchets qui sont expédiés directement vers une destination autorisée.



4 FORMATION PROFESSIONNELLE

4.1 Connaissances requises – législation

Nom de la personne qui possède une **connaissance suffisante de la législation sur les déchets et de la gestion des déchets.**

Nom:

Prénom:

Fonction:

Cette personne a-t-elle suivi ou va-t-elle suivre une formation spécifique ?

Oui, la formation **a été suivie**. Joignez, en annexe 4, les diplômes, certificats ou attestations d'une formation prouvant la connaissance de cette matière.

Formation organisée par Bruxelles Environnement

Formation organisée par autre institution(*).

Nom de l'institution :

Oui, la formation **va être suivie**. Quand la formation a été suivie, veuillez envoyer les diplômes, certificats ou attestations.

Formation organisée par Bruxelles Environnement en date du

Formation organisée par autre institution(*) en date du

Nom de l'institution :

Non, joignez en annexe 4 la demande de dérogation motivée.

Une dérogation peut être accordée si le demandeur ou son délégué possède la preuve d'une expérience professionnelle équivalente. La demande de dérogation doit être motivée et comprendre :

- *Un curriculum vitae récent ;*
- *Une description des tâches en lien avec les exigences et éléments nécessaires que doit maîtriser la personne désignée ;*
- *Une déclaration sur l'honneur que la personne désignée a une connaissance suffisante sur la législation des déchets et sur la gestion des déchets.*

Pour de plus amples informations sur la formation :

www.environnement.brussels/formationgestionnairesdechets

(*). *Lorsqu'une formation est organisée par une autre institution, elle doit avoir été approuvée par Bruxelles Environnement.*

4.2 Connaissances requises – caractéristiques et dangers

Nom de la personne qui possède une **connaissance suffisante des caractéristiques et dangers des déchets dangereux, de l'emballage adéquat et des prescriptions de sécurité y afférentes.**

Nom:

Prénom:

Fonction:

- Annexe 5

Joignez pour cette personne les documents suivants:

- un curriculum vitae récent;
- une preuve que cette personne est engagée à temps plein par l'entreprise ou est en permanence à la disposition de l'entreprise.



- Annexe 6

Cette connaissance est-elle attestée par un diplôme de l'enseignement supérieur ou un autre diplôme y assimilé (en ce compris les diplômes étrangers reconnus équivalents)?

Oui, joignez les diplômes prouvant la connaissance de cette matière.

Non, dérogation demandée (si oui, motivez la demande de dérogation) :

Une dérogation peut être accordée, entre autres si le demandeur est spécialisé dans une seule catégorie de déchets et seulement si le demandeur ou son délégué possède la preuve d'une expérience professionnelle équivalente.

4.3 Organigramme

- Annexe 7

Joignez un organigramme nominatif de la société, avec le nom des différents responsables: directeur (technique), représentant commercial, responsable planning, etc.

5 ASSURANCE

- Annexe 8

Joignez une copie de [l'attestation d'assurance type](#) dûment complétée par votre compagnie d'assurance.

6 SYSTÈME DE GESTION DE LA QUALITÉ

- Annexe 9

Veillez joindre un [système de gestion de la qualité](#) (SGQ). Pour de plus amples informations sur le SGQ : <http://www.environnement.brussels/sqg> .

7 LA COLLECTE ET LE TRANSPORT

7.1 Transport

Exécutez-vous vous-même le **transport** des déchets ?

Non

Oui. **Dans ce cas, vous devez également disposer d'un enregistrement comme transporteur de déchets et de sous-produits animaux.**

7.2 Moyens de transport

Possédez-vous vos **propres moyens de transport** ?

Non

Oui

7.3 ADR

Avez-vous besoin **d'ADR** pour le transport ?

Non, Joignez en [annexe 10](#) une note indiquant pourquoi vous n'avez pas besoin d'ADR pour le transport.

Oui, Joignez en [annexe 10](#) une copie de l'attestation de contrôle technique pour **un moyen de transport ADR** pour chaque classe ADR pour lesquelles vous êtes soumises



7.4 Sous-traitants

Travaillez-vous avec des **sous-traitants** ?

- Non
- Oui, décrivez dans le cadre ci-dessous quelle procédure est mise en place afin de contrôler ces sous-traitants (en ce qui concerne l'utilisation des emballages et des moyens de transport adéquats, le respect de la législation en vigueur (ADR, etc.), etc).

8 FRAIS DE DOSSIER

- Annexe 11

Joignez une copie de la preuve de paiement des frais de dossier pour la demande d'agrément.

Un droit de dossier est à charge de toute personne physique ou morale qui introduit une demande d'agrément. Le droit de dossier est dû à la date d'introduction de la demande.

Les frais de dossier s'élèvent à :

- € 250 pour une personne morale,
- € 125 pour une personne physique.

Le montant est à verser au compte n° **091-2310961-62** du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, accompagné de la mention « demande d'agrément comme collecteur, négociant ou courtier de déchets dangereux ».

Pour information :

Code IBAN : BE 510912310961 62 et Code BIC : GKCCBEBB

9 DÉCLARATION

- Je déclare sur l'honneur que l'entreprise répond aux conditions de l'article 3.1.3 du [BRUDALEX](#), à savoir qu'elle ne compte parmi ses dirigeants, gérants, personnes habilitées à engager la société ou personnes responsables pour la gestion de déchets:
- que des personnes n'ayant pas été déchues de leurs droits civils ou politiques ;
 - que des personnes n'ayant pas, pendant les dix dernières années, été condamnées, par un jugement ou un arrêt définitif, pour un délit qui, par sa nature, porte atteinte à sa moralité professionnelle.
- Je confirme que les données mentionnées dans le présent formulaire sont correctes.

Date : Cliquez ici pour entrer une date.

Prénom et nom :

Signature :



10 ANNEXES À JOINDRE À LA LISTE DE CONTRÔLE

Le demandeur veille à ce que toutes les annexes requises soient fournies. Les annexes sont numérotées et jointes conformément à cette liste (numéro et ordre). Le demandeur coche les annexes qui sont jointes. Les références des annexes complémentaires sont jointes à la liste ci-dessous.

Dans le cas où vous introduisez cette demande par voie électronique, l'annexe 1 est à ajouter au mail comme fichier séparé.

1	<input type="checkbox"/>	Copie des statuts <u>ou</u> de la demande de publication des statuts; Copie des modifications à cet acte ou la version coordonnée.
2	<input type="checkbox"/>	Les déclarations d'acceptation des déchets des destinations finales des déchets : l'engagement écrit de ces installations à accepter les déchets que le demandeur leur envoie
3	<input type="checkbox"/>	Une copie du permis d'environnement du terrain de stockage intermédiaire . <u>Ou</u> un engagement écrit et signé de n'accepter que les déchets qui sont expédiés directement vers une destination autorisée.
4	<input type="checkbox"/>	Pour la personne disposant d'une connaissance de la législation sur les déchets et de la gestion des déchets : diplômes, certificats ou attestations d'une formation prouvant cette connaissance OU demande de dérogation motivée
5	<input type="checkbox"/>	Pour les personnes disposant d'une connaissance suffisante des caractéristiques et dangers des déchets : - un curriculum vitae récent; - une preuve que ces personnes sont engagées à temps plein par l'entreprise ou sont en permanence à la disposition de l'entreprise.
6	<input type="checkbox"/>	Pour les personnes disposant d'une connaissance des caractéristiques et dangers des déchets : diplômes, certificats ou attestations d'une formation prouvant cette connaissance <u>Ou</u> une demande de dérogation motivée
7	<input type="checkbox"/>	Un organigramme nominatif de la société.
8	<input type="checkbox"/>	Une copie de l' attestation d'assurance type dûment complétée
9	<input type="checkbox"/>	Système de gestion de la qualité
10	<input type="checkbox"/>	une note indiquant pourquoi vous n'avez pas besoin d'ADR pour le transport <u>Ou</u> une copie de l'attestation de contrôle technique pour un moyen de transport ADR pour chaque classe ADR pour lesquelles vous êtes soumises
11	<input type="checkbox"/>	Copie de la preuve de paiement des frais de dossier

Annexes supplémentaires:

<input type="checkbox"/>	
--------------------------	--



Les données à caractère personnel vous concernant sont traitées par Bruxelles Environnement à des fins de traitement et de suivi de votre dossier de demande ou de déclaration, en vertu de l'Ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.

Vos données sont conservées pendant toute la durée de suivi de votre demande et tant que l'autorisation qui en découle produit des effets juridiques, tenant notamment compte des obligations qui s'imposent suite à une cessation d'activité.

Bruxelles Environnement est soumis à des obligations de transparence de l'information environnementale, en vertu notamment des Décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises.

Vous pouvez accéder, rectifier et supprimer vos données en nous contactant par e-mail à l'adresse permit@environnement.brussels ou par courrier (Bruxelles Environnement, Division Autorisations & Partenariats, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).

Vous pouvez également prendre contact avec notre délégué à la protection des données par e-mail (privacy@environnement.brussels) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Privacy, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).

Le cas échéant, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (rue de la presse 35, 1000 Bruxelles).

